

Valojoux

Valojols

N° 62 Village

Bulletin d'informations municipales - Décembre 2021 - ISSN2430591X



Photographies aériennes réalisées avec drone offertes par
Monsieur Jean-Christophe LAFORGE, photographe, en
balade à Valojoux l'été dernier



SOMMAIRE

Edito et informations	Page 2	Habitat et urbanisme	Pages 16 & 17
Procès-verbaux de séances Du Conseil Municipal	Pages 3 à 9	Vie pratique	Pages 18 à 21
Nature et environnement	Pages 10 à 14	Nos enfants	Pages 22 à 25
Espace des associations	Page 15 & Pages 26 à 29	Le Coin du Partage	Pages 30 & 31
		Carnet et Infos Village	Page 32

EDITO

Cher(e)s Administré(e)s,

Je veux vous tout d'abord vous souhaiter un bon Noël et de bonnes fêtes de fin d'année en famille.

La crise sanitaire a éloigné parents et amis depuis ces derniers mois et ce contexte nous a toutes et tous perturbés et profondément affectés.

Cette situation a beaucoup pesé sur nos relations sociales et usé notre moral.

C'est pourquoi, avec les recommandations encore en vigueur et que nous devons bien sûr respecter, mes collègues et moi-même et notre personnel communal vous adressons de tout cœur nos meilleurs vœux de santé, de prospérité et de tolérance pour l'année 2022.

Nous espérons vous retrouver très prochainement pour vous présenter nos projets, dont le lancement des travaux du gîte de groupes dès le mois de février et inaugurer (enfin !) les travaux réalisés ces dernières années, tout particulièrement le long chantier de notre église St Laurent, ce magnifique édifice entièrement rénové et achevé au début de l'été.

Avec tous mes vœux chaleureux et bienveillants,

Nathalie Manet-Carbonnière

Maire

INFORMATIONS - ACTUALITES



En raison du contexte sanitaire, la municipalité n'organisera pas de cérémonie de vœux cette année. L'accueil des nouveaux arrivants et le repas des aînés, quant à eux, seront reportés à une date ultérieure.

LISTES ELECTORALES

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales de la commune jusqu'au 4 mars 2022

SECRETARIAT DE LA MAIRIE

En raison des fêtes de fin d'année, le secrétariat sera fermé du 22 au 31 décembre 2021 inclus

CALENDRIER DES PROCHAINS SCRUTINS

Election présidentielle

1^{er} tour – Dimanche 10 avril 2022

2^{ème} tour – Dimanche 24 avril 2022

Elections législatives

1^{er} tour – Dimanche 12 juin 2022

2^{ème} tour – Dimanche 19 juin 2022

Séance ordinaire du 12 juillet 2021

1. DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire ouvre la séance et fait part au Conseil municipal qu'une partie des subventions concernant les travaux de l'église a été perçue au cours de cet exercice. A ce titre, il est proposé d'inscrire au budget des dépenses supplémentaires afin de rembourser par anticipation une partie du prêt relais n° 10000651158 de 135 000 €, pour un montant de 49 800 €.

Elle indique que des travaux de voirie pour l'aménagement d'un plateau ralentisseur à l'entrée du bourg vont être exécutés dans le cadre des amendes de police avec l'achat de plusieurs panneaux de signalisations.

Elle propose de faire une modification budgétaire comme suit :

Investissement - Dépenses

Art 2313 opération 2019/56 :	-	
59 904.00 €		
Art 1641 Capital emprunt :	+ 49	
800.00 €		
Art 2151 Travaux de Voirie :	+ 6	
922.00 €		
Art 21578 Autres matériels (Panneaux)	+ 3	
182.00 €		

Adopté à l'unanimité.

2. RECRUTEMENT CDD DU 01.0921 AU 30.11.2021 – ADJOINT COMPTABILITE

Recrutement d'un agent contractuel occasionnel pour une période de 3 mois allant du 1^{er} septembre 2021 au 30 novembre 2021. Cette personne assurera les fonctions d'aide comptable en matière de marchés publics et de gestion de l'investissement sur une durée hebdomadaire de 3 heures.

Madame le Maire est chargée du recrutement et habilitée à conclure un contrat d'engagement.

Adopté à l'unanimité.

3. PROPOSITION SDE24 POUR VEHICULES ELECTRIQUES

La simulation proposée n'est pas favorable, la commune ne pourrait pas supporter le coût global.

Rejetée à l'unanimité.

4. PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

En cours de révision.

5. CINE TOILES DU MARDI 13 JUILLET 2021

Confirmation de maintien de la séance dans la salle des fêtes.

6. STATUTS DU SIVOS VALLEE VEZERE

Présentation des statuts.

L'assemblée demande des précisions quant à l'absence d'article relatif aux participations communales, d'autant plus que rien n'est précisé dans le règlement intérieur.

7. RAPPORT CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES POUR SICTOM DU PERIGORD NOIR

Lecture des observations relatives au contrôle des comptes et de la gestion du SICTOM du Périgord noir.

8. CA2020 ET BP2021 DU SYNDICAT D'IRRIGATION DE MONTIGNAC

Présentation des comptes du syndicat.

9. DIVERS

- PPRI : Révision du PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondation) de la Vézère par le bureau d'études Artélia sur les évolutions et les conséquences du projet de zonage réglementaire. L'enquête publique se déroulera en septembre 2021.

- Fête Grand Site Vallée Vézère.

Séance ordinaire du 1^{er} septembre 2021

1. RECRUTEMENT D'UN AGENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le conseil municipal, sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide le recrutement direct d'un agent contractuel occasionnel pour une période de 3 mois allant du 1^{er} Octobre au 31 décembre 2021 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'aide comptable en matière de marchés publics et de gestion de l'investissement pour une durée hebdomadaire de service de 3 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 440, majoré 392.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Madame le Maire est chargée du recrutement de l'agent et habilitée à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Adopté à l'unanimité

2. DELIBERATION AUDIT SALLE DES FETES COMMUNALE

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte l'étude énergétique avec simulation thermique produite par le SDE24.

Adopté à l'unanimité

3. DELIBERATION POUR PARTICIPATION A LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Madame le Maire présente la délibération n° 2021-71 de la CCVH. Cette dernière prévoit une participation de 50% de la CCVH auprès des prestataires sur présentation d'une facture à l'intitulé de la CCVH. Elle précise également que dans un souci d'harmonisation des pratiques, elle propose aux communes de délibérer sur la prise en charge de la partie restante soit 50 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants, décide de prendre en charge à hauteur de 50 % le coût des prestataires intervenant sur la commune de Valojoux pour la destruction des nids de frelons

asiatiques sur présentation d'une facture à l'intitulé de la commune de Valojoux.

Adopté à l'unanimité.

4. PRESENTATION DU RPQS 2020 DU SIAEP DES DEUX RIVIERES

Madame le Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente le rapport annuel de l'exercice 2020 sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP des Deux Rivières.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

5. POINTS VOIRIE

- Facturation de l'entreprise BONNASSIE de 19 198 €

En investissement pour un montant total de 16 200 € : Chemin du Bec pour 2 404.08 €, renforcement sur les routes pour 13 795.92 € (le Masnègre, Valadier, La Prandie, le Castang, y compris les dos d'âne du Castang).

En fonctionnement, point à temps pour entretien des routes de 2 998 €.

- Information traversée de route la Prandie basse

Réfection sous chaussée de la canalisation d'eau de la source vers le lavoir.

- Matériel voirie

Information sur le coût de l'entretien du matériel de voirie (tracteur) . .

6. DIVERS

- Préfecture : demande d'un référent communal COVID : le Maire.

- Présentation de la gazette du SMBVVD.

PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 6 octobre 2021

1. PRESENTATION DES STATUTS DU SIVOS VALLEE VEZERE

Madame le Maire présente les nouveaux statuts votés par le Comité syndical du SIVOS Vallée Vézère. Un exemplaire de ce document a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal pour avis.

Le conseil municipal adopte les statuts du SIVOS Vallée Vézère en mentionnant toutefois un manque de précisions sur les participations communales.

2. ENCAISSEMENT CHEQUE ORANGE

Madame le Maire présente à l'assemblée le chèque Banque Postale n° 2344880 G de 33.24 € qui lui a été remis par la société Orange, agence Sud-Ouest Atlantique 59 878 LILLE Cedex 9 pour remboursement avoir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le dépôt du chèque susnommé.

3. PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Madame le maire rappelle que les communes ont l'obligation, conformément à l'article 13 de la loi n°2004-811 de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de déterminer les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes et de constituer une réserve communale de sécurité civile pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

Elle rappelle que la commune de VALOJOUX a approuvé ce document par délibération du 25 Septembre 2013 mais précise la nécessité de la réviser.

Elle présente au conseil municipal la proposition de révision du Plan communal de Sauvegarde de VALOJOUX et demande au Conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et autorise Madame le Maire à prendre l'arrêté municipal en conséquence.

3. REVISION PLU

Cette révision n'intervient que pour la reprise de changement de destination de bâtiments, de zone NP avec habitation ou de corrections de zones (erreurs de trait). Plusieurs bâtiments ont de nouveau été répertoriés sur la commune.

Après présentation, le Conseil municipal décide de proposer cette liste au service instructeur de la CCVH pour accord.

5. DIVERS

- Demande de Céline BARADAT pour utilisation professionnelle de la salle des fêtes communales pour des cours de gym destinés aux enfants de 15h30 à 17h30. Le Conseil municipal adopte la proposition et charge Madame le Maire de signer une convention stipulant un montant mensuel de frais à 12 €.
- Séance réunion CIAS reporté au 12 Octobre 2021.
- Proposition modules de jeux pour enfants faite par Monsieur GOEDERT.
- Sentiers de randonnées (plateforme CIRKWI).

Séance ordinaire du 18 novembre 2021

1. DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Madame le maire expose que dans le cadre de la comptabilité publique, la durée d'amortissement des immobilisations doit être définie par l'assemblée délibérante.

Elle propose les durées d'amortissements suivants à appliquer aux immobilisations réalisées pour le budget général et le budget assainissement.

Immobilisations incorporelles

Amortissement	Durée
Logiciels	2 ans
Subventions d'équipement	1 à 15 ans

Immobilisations corporelles

Amortissement	Durée
Voiture	5 à 10 ans
Camions et véhicules industriels	4 à 8 ans
Mobilier	10 à 15 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 à 10 ans
Matériel informatique	2 à 5 ans
Matériels classiques	6 à 10 ans
Coffre-fort	20 à 30 ans
Installations et appareils de chauffage	10 à 20 ans
Appareil de levage-ascenseurs	20 à 30 ans
Appareils de laboratoire	5 à 10 ans
Equipements de garage et d'atelier	10 à 15 ans
Equipements de cuisine	10 à 15 ans
Equipements sportifs	10 à 15 ans
Installations de voirie	20 à 30 ans
Plantations	15 à 20 ans
Autres agencements et aménagements terrains	15 à 30 ans
Bâtiments légers, abris	10 à 15 ans
Agencement et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 à 20 ans

Dit que la durée d'amortissement s'approchera au maximum de la durée de vie estimée du bien à amortir,

Dit que pour l'acquisition du matériel d'occasion, l'amortissement tiendra compte de la vétusté du matériel et de la durée de vie estimée du bien à amortir,

Dit que les dépenses d'investissement inférieures à un montant de 1000 € pourront être amorties en une seule année,

Dit que les grosses réparations réalisées sur les véhicules pourront être amorties sur une durée de 3 ans,

Entérine les listes ci-jointes des biens existants et leur durée d'amortissement pour chacun des budgets.

2. ZERO ARTIFICIALISATION NETTE DES SOLS

Considérant les dispositions de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 dite « Loi Climat et Résilience », notamment celles concernant la lutte contre l'artificialisation des sols et l'atteinte, en 2050, de l'objectif du Zéro artificialisation nette, c'est-à-dire la volonté affichée par l'État de freiner la consommation d'espaces et de limiter l'étalement urbain ;

Considérant qu'il s'agit, au niveau national, de réduire de moitié, sur les 10 prochaines années, le rythme d'artificialisation des sols (c'est-à-dire « l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol ») au regard de la consommation réelle observée des espaces naturels, agricoles et forestiers dans la décennie précédente ;

Considérant que cet objectif national doit être décliné au niveau régional au sein des SRADDET, ainsi, par la suite, qu'au niveau local dans le cadre des SCOT et des PLUi ;

Considérant que cet objectif doit être décliné dans les différentes parties de chaque territoire régional en fonction d'une nomenclature des espaces artificialisés non encore publiée par décret ;

Le conseil municipal de la commune de VALOJOUXX

- Partage cette préoccupation de gestion raisonnée de l'espace mais demande que l'application de ces dispositions par les services de l'État, s'effectue de manière différenciée suivant la réalité des territoires concernés, la notion d'étalement urbain ne s'appréciant évidemment pas de la même manière autour d'une métropole et aux abords d'une petite commune rurale ;

- Déclare qu'il contestera, de ce fait, une application rigoriste et strictement verticale des textes – trop souvent subie par le passé – qui priverait définitivement les territoires ruraux de toutes possibilités de développement avec pour conséquence majeure une sanctuarisation de ces derniers n'étant plus voués qu'à être des zones « de respiration » entre deux métropoles.

- Demande que la transcription des dispositions de la loi au sein du SRADDET et la fixation des futures orientations d'aménagement, consécutivement à une prochaine concertation avec les SCOT du territoire régional, prennent en compte cette notion de différenciation entre les territoires et exige que les collectivités du bloc communal (communes et EPCI) y soient plus étroitement associées.

3. CONVENTION FOURRIERE SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX 2022 ET 2023

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le Code rural et de la Pêche maritime prescrit en son article L 211-24 que « chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation jusqu'aux termes des délais fixés aux articles L 211-25 et L 211-26, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette dernière ».

Elle présente ensuite les nouveaux tarifs de la convention SPA pour 2022, à savoir 0.90 € par habitant pour 2022 et 1 € par habitant pour 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, accepte de conclure une convention de fourrière avec la SPA de Périgueux à 0.90 € par habitant pour 2022 et 1 € par habitant pour 2023 et autorise Madame le Maire à signer la convention.

4. GUICHET DEMATERIALISE POUR LES COMMUNES USANT DE CARD@DS

Vu l'article L112-8 du Code des relations entre le public et l'administration qui institue la possibilité pour les usagers de saisir l'administration par voie électronique (SVE) ;

Vu l'article L423-3 du code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2021-981 du 23 juillet 2021 portant diverses mesures relatives aux échanges électroniques en matière de formalité d'urbanisme et précisant que "les évolutions réglementaires nécessaires afin, d'une part, d'articuler le contenu du code de l'urbanisme avec les dispositions du code des relations entre le public et l'administration en matière de saisine par voie électronique et, d'autre part, de sécuriser les échanges électroniques entre les entités impliquées dans l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme" ;

Considérant qu'à partir du 1er janvier 2022, toutes les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique (SVE) les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées par les usagers.

Le Maire rappelle à l'assemblée que le service instructeur de la Communauté de communes Vallée de l'Homme instruit les autorisations droit des sols de la commune. Il utilise le logiciel Cart@ds, mis aussi à disposition de la commune.

Un télé service dédié à la saisine par voie électronique des autorisations d'urbanisme est issu de ce logiciel.

L'adresse de connexion est la suivante : <https://atd24.geosphere.fr/guichet-unique>.

Elle sera intégrée sur le site internet de la commune et sera disponible sur le portail citoyen territorial (<https://demarches.dordogne.fr/>) mis à disposition par le département de la Dordogne.

Le Maire propose que ce guichet unique soit le seul autorisé par la commune pour le dépôt numérique des autorisations d'urbanisme.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet : la saisine par voie électronique relative aux autorisations droit des sols ne sera possible que via le guichet unique : <https://atd24.geosphere.fr/guichet-unique>,

6. EMPLOI TEMPORAIRE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le Conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3-2°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel en renfort d'équipe pour accroissement temporaire d'activité sur un emploi de gardien de la salle des fêtes communale à temps non complet sur le grade d'adjoint technique territorial,

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

Décide le recrutement direct d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 mois allant du 1^{er} au 31 décembre 2021.

Cet agent assurera les fonctions de régisseur de la salle des fêtes communale pour une durée hebdomadaire de service de 13 heures. La rémunération de l'agent sera rattachée à l'échelle C1, indice brut 354 – majoré 3332. Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Madame le Maire est chargée du recrutement de l'agent et habilitée à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

7. ENQUETE PUBLIQUE « REVISION DES PLANS DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI) » - DU 14 OCTOBRE AU 13 NOVEMBRE 2021

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que lors de l'examen du PPRI et de sa partie réglementaire, le règlement initial autorisait, sous conditions, les bâtiments d'habitation de zone rouge du PPRI, uniquement en zone urbaine et dans les dents creuses.

Cette disposition a été supprimée du dossier d'enquête, il convient donc de délibérer pour le rétablissement de cette règle.

Dans le cadre de l'enquête publique concernant le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) de la rivière Vézère et conformément à l'arrêté n° DDT/SEER/RDPF/2021.09.21, la rédaction du projet de règlement de juin 2021 stipulait dans le chapitre 2, article 1 (page 8) les dispositions suivantes :

- **Les bâtiments à usage d'habitation (y compris les annexes, garages...) ou d'activités sont autorisés**

dans les « dents creuses », uniquement en centre urbain, à condition que leur emprise au sol ne dépasse pas 60 m² et sous réserve que le niveau premier plancher aménagé soit situé au minimum à 20 cm au-dessus de la cote de référence. Au-dessous de cette cote, ne sont admis que les parkings ou garages. Les « dents creuses » se définissent comme un espace résiduel, de taille limitée, entre deux bâtis existants.

Ces dispositions ont été supprimées du dossier d'enquête publique et remplacées par (chapitre 2, article 1, page 9) :

- **Les constructions (hors bâtiment d'habitation et établissement sensible) sont autorisées dans les « dents creuses », uniquement en centre urbain, à condition que leur emprise au sol ne dépasse pas 30% de la superficie du terrain situé en zone rouge. Si les 30% d'emprise au sol n'atteignent pas 100 m², il est admis que les surfaces d'extension au sol puissent atteindre jusqu'à 100 m² au sol. Le niveau du premier plancher aménagé sera situé au minimum à 20 cm au-dessus de la cote de référence. Au-dessous de cette cote, ne sont admis que les parkings ou garages. Les « dents creuses » se définissent comme un espace résiduel, de taille limitée, entre deux bâtis existants.**

La notion de bâtiments d'habitations a été supprimée dans les dents creuses et ne correspond pas aux dispositifs législatifs mis en œuvre par l'Etat, notamment avec la publication de la Loi Climat et Résilience qui impose aux communes le **zéro artificialisation nette (ZAN)** et de ce fait l'étalement urbain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

Dit qu'il apparaît nécessaire de rétablir cette règle d'autant que les dents creuses se situent en milieu urbain, contiguë au bâti existant.

Adopte l'exposé ci-dessus au chapitre 2 de l'article 1 de la page 9 du dossier d'enquête.

5. DIVERS

- Demande à un commissaire enquêteur désigné pour regrouper plusieurs enquêtes publiques sur des modifications parcellaires.
- Présentation RLPI : compte tenu de sa complexité et du manque d'éléments tangibles, ce dossier est reporté à une date ultérieure.
- Devis changement tracteur : plusieurs propositions sont à l'étude.
- Gîte de groupes : réunion avec le maître d'œuvre le vendredi 26 Novembre à 9h30.
- Repas des aînés : date fixée au dimanche 9 janvier 2022 sauf prescriptions sanitaires contraires. Demander un devis à Dupuy et Lascaux.

Madame le maire ouvre la séance et demande au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour la délibération concernant l'enquête publique sur le Plan de Prévention au Risque Inondation. Le conseil municipal accorde la requête de Madame le Maire. Elle présente le compte-rendu de la séance du 6 Octobre 2021. Adopté à l'unanimité. L'ordre du jour est abordé, sur rapport de Madame le Maire.

1. ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL – EXERCICE 2022

Madame le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer des risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2022.

2. DEVIS DESAMIANTAGE HANGAR

Madame le Maire rappelle que, consécutivement à l'acquisition fin 2016 de l'ensemble immobilier sis « Le Bourg » et au diagnostic amiante élaboré, il convient de d'organiser le désamiantage du bâtiment.

Elle donne lecture des devis en sa possession.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants :

- accepte le devis de l'entreprise SAS GB Désamiantage, domiciliée 8 Avenue de la gare 24290 MONTIGNAC pour un montant TTC de 16 287.60 € (13 573 € HT) ;
- décide d'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2022 du Budget annexe « Gîte de groupes » ;
- charge Madame le Maire de signer tout acte subséquent à la présente décision.

3. DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022

Création et aménagement d'un gîte de groupes sur 1 tranche de travaux dénommée « Tranche Ferme » (Phase 1- exercice 2021) (Phase 2- exercice-2022) et tranche optionnelle

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que des demandes d'aide financière au titre de la DETR ont été déposées en 2020 et 2021 pour la création et l'aménagement d'un gîte de groupes adapté pour les personnes en situation de handicap, opération non retenue par les services de l'Etat.

Elle propose au Conseil municipal de redéposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2022 portant sur la création et l'aménagement d'un gîte de groupes, adapté pour les personnes en situation de handicap et fera l'objet d'une labellisation Tourisme et Handicap.

Elle précise que l'opération comportera une tranche ferme comportera en deux phases de travaux, la première phase en 2022 et la deuxième phase en 2023 avec la tranche optionnelle.

Elle énonce que l'estimation de ces travaux comprenant les aménagements VRD et la transition énergétique a été réactualisée par le maître d'œuvre le 9 Décembre 2021 et

qu'ils s'élèvent à **433 747.87 € H.T.**, auxquels se rajoutent les honoraires de maîtrise d'œuvre (pour un montant de **52 179 € HT**) et les honoraires SPS (pour un montant de **3 680 € HT**). Elle rappelle être en possession des arrêtés attributifs de subventions pour cette opération : Conseil départemental (arrêté du 19/11/2019 pour un montant de 66 500 €) et Conseil régional (arrêté du 07/10/2019 pour un montant de 25 000 €). Une demande complémentaire est en cours auprès du Conseil départemental sur la base du montant de 167 447 € HT de travaux (réévaluation du coût du marché des différents lots depuis 2018).

Elle propose de commencer les travaux de la tranche ferme (1^{ère} Phase) sur l'exercice 2022, après l'accord des services de l'État au titre de la DETR 2022, qui comprendront :

Lot n°1 (Fondations spéciales), Lot n°2 (Démolitions - Gros-œuvre), Lot n°3 (Charpente bois), Lot n°4 (Couvertures tuiles et zinc), Lot n°5 (Menuiseries extérieures), Lot n°7 (Chauffage - Installations sanitaires – VMC) et Lot n°8 (Electricité – Chauffage électrique).

Une fois la première phase de travaux terminée, la deuxième phase de travaux de la tranche ferme débutera sur l'exercice 2023 comprenant : Lot n°5 (Serrurerie), Lot n°6 (Plâtrerie - Menuiseries intérieures), Lot n°9 (Chapes - Revêtements de sol et murs en pierre naturelle), Lot n°10 (Peinture) et Lot n°11 (VRD - Aménagements extérieurs) et la tranche optionnelle (place et escalier).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- arrête l'estimation du coût prévisionnel des travaux, tel que présenté par Madame le Maire ;

- sollicite les aides financières :

- autorise Madame le Maire à engager la procédure de passation de marché public, et de recourir à la procédure adaptée après l'accord des services de l'État au titre de la DETR 2022 ;

- donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour effectuer les démarches nécessaires, auprès de nos partenaires financiers, et signer tous les actes subséquents à ce dossier.

4. RAPPORT QUINQUENNAL CLECT 2021

Madame le Maire présente le rapport quinquennal de la CLECT 2021. Un débat s'engage sur le maintien des attributions de compensation concernant en particulier la situation du CIAS. Le conseil municipal exprime avec force le fait qu'il ne sera pas possible dans l'éventualité d'une aggravation de la situation d'appeler des participations complémentaires des communes. Le conseil municipal prend acte de cette participation.

5. DIVERS

● Cérémonie des vœux prévue le 9 janvier 2022 annulée en raison de la crise sanitaire.

● Accueil des nouveaux arrivants et repas des aînés : ces rencontres sont reportées à une date ultérieure.

● Nomination d'une personne ressource feuillard à la demande de la CCVH : Titulaire : Nathalie Manet-Carbonnière – suppléant : Jean-Pierre Mege.

● Problème électrique à l'église



Atlas de la biodiversité en Vallée de l'Homme

(Communiqué de presse, août 2021)

LE CONTEXTE

La Communauté de communes Vallée de l'Homme, à travers ses différents projets structurants comme l'Agenda 31, le Territoire à l'Energie Positive pour la Croissance Verte, le Grand Site de France Vallée de la Vézère et, plus récemment, la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial volontaire, démontre son engagement en faveur d'un développement durable du territoire.

La biodiversité est un enjeu central dans ces différents projets où sa préservation est essentielle, notamment face au dérèglement climatique. La Communauté de Communes Vallée de l'Homme a souhaité renforcer son action environnementale en candidatant à l'appel à projet national « Atlas de la Biodiversité Communale » (ABC) lancé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB). La Communauté de Communes Vallée de l'Homme a candidaté à cet appel à projet en partenariat avec le Pôle d'interprétation de la Préhistoire dans le cadre de sa mission d'animation du Grand Site de France Vallée de la Vézère qui intègre au sein de son programme d'actions l'enjeu de la préservation et de la connaissance de la biodiversité.

L'OFB, créé en janvier 2020 de la fusion de l'Agence française pour la biodiversité et de l'Office français de la chasse et de la faune sauvage, est un établissement public dédié à la protection et la restauration de la biodiversité en France, sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture et de l'alimentation.



L'objectif de cet atlas est la diffusion de la connaissance écologique pour qu'elle soit apprise, connue et intégrée.

A travers cet appel à projets, l'OFB soutient financièrement des démarches qui permettent à une commune ou à une structure intercommunale de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel.

Depuis 2017, ce sont plus de 1400 communes et intercommunalités de ce type qui sont déjà impliquées dans un « ABC ». Sur le département de la Dordogne, peu de démarches de ce type existent encore. EPIDOR, au nom de 4 communes, a été lauréat de l'appel à projet en 2018. Les communes Saint Pierre de Frugie et de Saint Barthélemy-de-Bussière ont mené en 2010 un atlas, lors du cadre de l'appel à projets.



L'un des points phares de la biodiversité en Vallée de l'Homme est la création d'un réseau d'ambassadeurs. Les habitants seront donc au cœur du projet.

QU'EST-CE QU'UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE ?

C'est un inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné. Il implique l'ensemble des acteurs (élus, citoyens, associations, entreprises...) en faveur de la préservation du patrimoine naturel. La réalisation de cet inventaire permet de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire.

Plus qu'un simple inventaire naturaliste, un « ABC » est donc un outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités, outil qui facilite l'intégration de enjeux de biodiversité dans leurs démarches d'aménagement et de gestion.

Afin de répondre aux objectifs visés, l'atlas de la biodiversité donne lieu à la production de trois types de rendus :

- 1 - la réalisation d'inventaires naturalistes de terrain au cours desquels sont produites des données d'observation et de suivi d'espèces et/ou d'habitat
 - 2 - la production de cartographies d'enjeux de biodiversité qui pourront être intégrés dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire
- la production de publication, rapports ou annexes relatives à la mise en œuvre de l' «ABC » et des perspectives qui en découlent



Un Atlas de la Biodiversité Communale est un inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné.

L'ATLAS DE LA BIODIVERSITE EN VALLEE DE L'HOMME

Ce projet est porté par Isabelle Dumas-Castanet, 1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté de Communes Vallée d' l'Homme en charge de l'environnement et de la biodiversité.

Il vise principalement la flore vasculaire (plantes à fleurs, fougères et plantes alliées), les chiroptères (chauves-souris), les rhopalocères (papillons généralement diurnes), les orthoptères (sauterelles, criquets, grillons...) les amphibiens (grenouilles, crapauds, salamandres...) et les reptiles.

Au-delà des inventaires qui seront réalisés pour accroître la connaissance, ce projet a pour ambition de favoriser une prise en compte de la préservation de la biodiversité à toutes les échelles : auprès des élus, des techniciens des collectivités, des habitants, des animateurs et médiateurs, des visiteurs et surtout des enfants. L'objectif de cet atlas est la diffusion de la connaissance écologique pour qu'elle soit apprise, connue et intégrée.

L'un des points phares de la biodiversité en Vallée de l'Homme est la création d'un réseau d'ambassadeurs, c'est-à-dire d'habitants du territoire souhaitant mieux connaître la biodiversité, contribuer à son inventaire et transmettre aux autres leurs connaissances. Les habitants seront donc au cœur du projet. Les enfants, à travers les centres de loisirs notamment, seront aussi acteurs de la préservation et connaissance de la biodiversité.

Des formations en direction des collectivités du territoire seront aussi organisées pour s'assurer d'une bonne appropriation de la connaissance recueillie dans les inventaires.

Les résultats de cet atlas seront des outils d'aide à la décision pour les collectivités dans leur projet de planification, comme la réalisation ou la révision du plan local d'urbanisme. Ils seront aussi utiles dans les projets d'aménagement. Par exemple, les connaissances permettront d'appuyer les discours d'interprétation et de faire un choix plus éclairé d'aménagements à réaliser dans le cadre du schéma d'interprétation du Grand Site de France Vallée de la Vézère porté par le Pôle d'interprétation de la Préhistoire.

Un marché public a été lancé au cours de l'été pour sélectionner les structures pouvant accompagner l'intercommunalité dans la réalisation des inventaires, la médiation et la pédagogie pour tous les publics cités plus haut. Les marchés seront attribués courant septembre. Une convention de partenariat sera aussi signée avec le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique.



L'Atlas se terminera au cours de l'été 2023, mais les actions ont pour but de perdurer dans le temps. Ce projet est un pas de plus pour la connaissance de la biodiversité locale et sa préservation.

UN ACCOMPAGNEMENT ET EVEIL A LA CITOYENNETE QUI MET AUSSI LES ENFANTS AU CŒUR DE CET ENJEU POUR TOUS « CONNAITRE, RECONNAITRE, VALORISER ET PRESERVER LA FAUNE ET LA FLORE DE LA VALLEE. » (EXTRAIT DE EMPREINTES N° 7)



LA LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

Le moustique tigre, espèce particulièrement agressive envers l'humain pendant la journée, réapparaît dans nos villes à chaque début de printemps.

Pour limiter au maximum les nuisances occasionnées par ce moustique et les risques d'infection, il est essentiel de lutter contre sa prolifération, notamment en limitant tous les points d'eau stagnante.

LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Le frelon asiatique, rappelons-le, est une menace pour les abeilles dont il se nourrit. Pour lutter contre la prolifération, les collectivités financent la destruction des nids. La CCVH prend en charge 50 % de la facture et certaines communes financent la partie restante.*

Pour en savoir plus, consultez le site internet de la Communauté de Communes <https://www.cc-valleedelhomme.fr>

* Valojoux prend en charge cette partie restante sur production de la facture. Se renseigner auprès du Secrétariat de la Mairie.



LES PLANTES TOXIQUES, UN VRAI DANGER POUR VOS ENFANTS ET VOS ANIMAUX



LAURIER ROSE
Toutes les parties de la plante sont toxiques. Peut être mortelle.



MUGUET
Toutes les parties contiennent des substances irritantes et toxiques pour le cœur.



ACONIT
La plus dangereuse, très toxique dans sa totalité, peut être mortelle.



DIGITALE
Toutes les parties de la plante sont toxiques. Peut être mortelle.



DATURA
Toutes les parties de la plante sont toxiques. Peut être mortelle.



ARUM TACHETE
Entièrement toxique, surtout les baies. Cause des troubles très graves, notamment aux herbivores

ATTENTION

De nombreuses autres plantes du jardin, de la campagne ou de l'intérieur sont toxiques, voire mortelles (ricin, colchique, cytise, ciguë, belladone, ficus, yucca, if commun, etc.). De nombreux sites internet et centres antipoison en donnent des listes détaillées.

MESURES A PRENDRE EN CAS D'INGESTION

En cas de troubles sévères ou de détresse vitale, appeler le 15 ou le 112. Ou un centre antipoison

Bordeaux 05 56 96 40 80

En cas d'ingestion par un animal, contacter d'urgence un vétérinaire ou un centre antipoison vétérinaire

Nantes 02 40 68 77 40

Création d'une plateforme de dépôt de végétaux dans le bourg de Valojoux



Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative et de l'obligation prochaine de traiter l'intégralité des matières organiques et autres végétaux dans des filières adéquates pour favoriser l'économie circulaire, la commune de Valojoux souhaite mettre en place une plateforme dédiée aux professionnels et aux particuliers des alentours pour y accueillir des végétaux (branches d'arbres, troncs, broyats de bois, etc.) qui pourront ensuite être broyés et redistribués.

EMPLACEMENT

Un emplacement pourrait être défini à côté des Jardins de Valojoux. Selon l'association Les Jardins de Valojoux gérée par Marc Houtmann, il faut prévoir un terrain suffisant qui pourrait être libre pour le projet dès que les plantes fruitières seront enlevées. Madame le Maire évoque la possibilité de créer un chemin pour accéder au terrain via le chemin rural « Chemin du Cabanon ».

DISPOSITION

Les matières apportées devront être triées par type afin de faciliter le broyage. Une signalétique claire devra être mise en place. Madame Christiane Salvat préconise de matérialiser les espaces de stockage par des barrières.

MODE D'OUVERTURE

Il paraît important, au début du moins, de ne pas laisser le lieu ouvert tout le temps afin de permettre aux habitants d'adopter les bons gestes de tri et de s'adapter au fonctionnement du site, prévenant ainsi les risques d'erreurs ou de mauvais dépôts.

La plateforme pourrait être fermée par une chaîne et un cadenas, puis ouverte en présence d'un agent municipal, à raison d'une journée par semaine. Peut-être plus en période d'élagage. Reste le souci des professionnels pour qui la plateforme devrait être davantage accessible. Dans ce cas, une clef pourrait être remise à chaque utilisateur pro.

BROYAGE

La CCVH (Communauté de Communes Vallée de l'Homme met à disposition gratuitement un broyeur professionnel avec possibilité de l'emprunter sur demande plusieurs fois par an. La question du bruit n'a pas été soulevée en réunion. Les voisins devront être prévenus pour éviter toute plainte. Le broyat sera mis à la disposition des habitants et de M. Houtmann.

TARIFICATION

Comme en déchetterie, le dépôt sera gratuit. Néanmoins, une adhésion symbolique à l'association des Jardins de Valojoux pourra être demandée pour la soutenir et la faire connaître.

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Depuis 2016, les gros producteurs (plus de 10 tonnes par an), ont l'obligation du tri à la source de leurs biodéchets.

- Loi Grenelle II (12 juillet 2010) et son décret d'application (11 juillet 2011), article R 543-26 du Code de l'environnement

- Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte n° 2015-992 du 17 août 2015 prévoyant une systématisation du tri des biodéchets à la source d'ici 2025 pour tous les acteurs, y compris les particuliers (Titre IV, article 70).

La Direction Européenne 2008-98 modifiée par le Paquet Economique Circulaire avance la date d'obligation du tri à la source à la fin 023.

- Loi n° 2018-1317 du 28/12/2018 prévoyant qu'à partir du 1^{er} janvier 2021 le tri et la valorisation des déchets ménagers et assimilés bénéficieront d'un taux réduit de 20 à 5,5 %.

- Loi de finances de 2019 prévoyant une augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) de 18 € la tonne enfouie à 65 € la tonne en 2025.

- Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire modifiant le code de l'environnement.

Il est désormais interdit de brûler les biodéchets (dont font partie les déchets verts) à l'air libre et dans les incinérateurs.

Les incinérateurs de jardin sont aussi interdits en France (vente et utilisation) depuis février 2020. Ils ne peuvent plus être mis gratuitement à la disposition des jardiniers.



Surveillance de la tuberculose bovine en faune sauvage

La tuberculose bovine est une zoonose (maladie infectieuse transmissible à l'humain) affectant principalement les ruminants domestiques. Les blaireaux sont également susceptibles d'être porteurs de la maladie. Il existe donc un dispositif national de surveillance de la Tuberculose bovine dans la faune sauvage, le réseau SYLVATUB. Il est porté par la DDETSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) et ses différents partenaires et permet une surveillance de la circulation de cette maladie chez les espèces sauvage sensibles (blaireaux, sangliers, cervidés). Un des volets de surveillance passe par la collecte des blaireaux trouvés morts, afin d'effectuer des analyses pour le dépistage de la tuberculose bovine.

1/ Démarche si vous trouvez un blaireau mort en bord de route

- Si l'animal est sur la chaussée, le déplacer sur le bas-côté en prenant toutes les précautions nécessaires pour votre sécurité. Vérifier l'état de conservation du cadavre. Il doit être entier, avec un abdomen non gonflé (visible quand les pattes sont écartées par l'abdomen). Les analyses ne peuvent en effet pas être réalisées sur un cadavre putréfié.
- Le localiser le plus précisément possible (commune / route départementale / borde PR / indices visibles, etc.). Si possible, prendre une photo.
- Contacter la DDETSPP Dordogne pour avvertir de la présence du cadavre et communiquer l'emplacement exact.



Un des volets de surveillance passe par la collecte des blaireaux trouvés morts, afin d'effectuer des analyses pour le dépistage de la tuberculose bovine.

2/ Et ensuite ?

L'information sera ensuite relayée à un partenaire sur place afin de récupérer l'animal si possible puis le déposer à un des points de collecte de la zone. S'il peut faire l'objet d'une analyse, l'animal sera acheminé au laboratoire (LDA Laboratoire Départemental d'analyse) qui mettra en œuvre une autopsie ainsi que des examens complémentaires pour déterminer s'il est infecté par la bactérie en cause (*Mycobacterium bovis*). S'il ne peut pas faire l'objet d'analyses, l'animal devra être orienté à l'équarrissage dans le cadre du service public.

Contacts

DDETSPP DORDOGNE

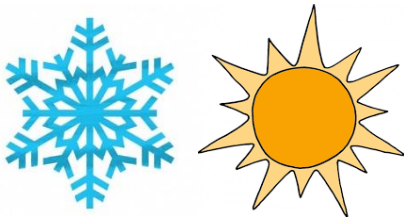
Cité Administrative

18, rue du 26^{ème} R.I. Bâtiment H 24000 PERIGUEUX

Accueil téléphonique 05 53 03 65 00

Du lundi au vendredi (9 h – 11 h 30 et 13 h 30 – 17 h)

Courriel ddetspp-directeur@dordogne.gouv.fr



PLATEFORME DE RENOVATION ENERGETIQUE A L'ECHELLE DU PAYS DU PERIGORD NOIR

Objectif

Création d'un guichet unique d'information et d'accompagnement de la rénovation énergétique pour tous les publics par le biais d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (appelée PTRE)

Mission de la plateforme PTRE

- Être un tiers de confiance des particuliers dans leur parcours
- Information de premier niveau
- Conseil personnalisé
- Accompagnement dans le cadre d'une rénovation globale

A qui s'adresser pour en savoir plus ?

PAYS DU PERIGORD NOIR - Rébecca DAIN - Courriel rebecca.ain@payspn.fr – Tél. 05 53 31 56 00

VOUS AVEZ UN PROJET ?

Si vous souhaitez faire des travaux de rénovation énergétique (isolation, menuiseries, chauffage, ventilation, énergie solaire, pompe à chaleur, régulation du chauffage...) la création d'une plateforme de rénovation énergétique du Pays du Périgord noir a été le sujet principal du Conseil Communautaire de la Vallée de l'Homme le 2 novembre dernier à Thonac.

Le programme proposé vise à entrer en contact avec un conseiller de rénovation pour faciliter les démarches des ménages au travers d'une approche neutre. Ils peuvent ainsi connaître les aides disponibles dans le cadre d'un projet de rénovation énergétique.





MARCHES DES PRODUCTEURS DE PAYS

Tous les Vendredis du 02.07 au 28.08.2021

Malgré les mesures sanitaires (masques et Pass obligatoires) nous avons pu maintenir nos marchés. Au vu de toutes ces contraintes, les habitants de Valojoux et les estivants sont venus au rendez-vous et nous les en remercions. Pour information, nous avons comptabilisé en moyenne 350 personnes par vendredi. Tous nos visiteurs ont bien respecté les mesures sanitaires et les marchés ont pu se dérouler dans une ambiance très respectueuse des uns et des autres. Merci à vous tous.



CONCERT D'ETE

Un concert Jazz avec Piano Solo du groupe MNOP s'est produit sur la place de la Mairie le 13/08/2021. A l'issue de celui-ci nous avons compté 46 entrées payantes.

ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DES FETES

LE 21/01/2022 à 20h30 à la salle des fêtes

Nous vous invitons à l'assemblée générale pour le renouvellement du Conseil d'administration et du bureau.

Afin que notre association puisse perdurer, nous vous attendons nombreux et avons besoin de bénévoles et de jeunesse.

(Port du masque et Pass-sanitaire Obligatoires)

Toute l'équipe du Comité des Fêtes vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous dit à très bientôt.

Le Président Jérôme GALLO

L'ARBRE DE NOËL

La décoration de Noël du village est prévue le 08.12.2021. Rendez-vous devant la Mairie à 9h pour le café, et à 12h nous partagerons un casse-croûte en toute convivialité à la salle des fêtes.

Nous invitons les parents et enfants le

Samedi 18 décembre à 16h

devant la salle des fêtes de Valojoux pour la venue du Père Noël vers 16h30.



GRAND SITE DE FRANCE VALLÉE DE LA VÈZÈRE GUIDE DE COLORATION DU BÂTI

MAISONS habitations

Nuancier des teintes et matériaux pour les projets de construction ou de rénovation des maisons d'habitation : menuiseries, enduits, bardages et matériaux de

VOUS AVEZ DES PROJETS DE CONSTRUCTION OU DE RENOVATION ?

Un guide de coloration du bâti vous édicte les règles à suivre sur le territoire du Grand Site de France Vallée de la Vézère.

Les mairies et la Communauté de Communes mettent à votre disposition des fiches de nuanciers pour les maisons, commerces, bâtiments d'activité ou bâtiments agricoles. Ces fiches indiquent les couleurs autorisées pour les menuiseries, les teintes des bardages et les types de tuiles. Des échantillons des enduits préconisés sont également consultables.

Attention, les couleurs qui apparaissent à l'impression ne sont pas fidèles. Référez-vous aux codes RAL et à la version originale du Guide.

Quels que soient les couleurs ou matériaux choisis, vous devez déclarer vos travaux en mairie. Pour tout conseil et renseignement prendre contact avec le service urbanisme de votre secteur.

Pour une intégration harmonieuse dans le paysage et une mise en valeur du patrimoine bâti, la commune, le service instructeur ou l'Architecte des Bâtiments de France (en secteur protégé), pourront imposer des prescriptions sur le choix des enduits, bardages ou type et coloris de couvertures.

LES ENDUITS DE MAISONS NEUVES*



* Les teintes sont données à titre indicatif d'après le nuancier Color Chaux de St Astier. S'assurer auprès de votre fabricant de la concordance des teintes. Le nuancier donne à voir uniquement des références de teintes et un aspect de finition, en aucun cas il ne prescrit une marque ou un fabricant.

Des échantillons des différentes teintes et finitions sont disponibles en mairie.

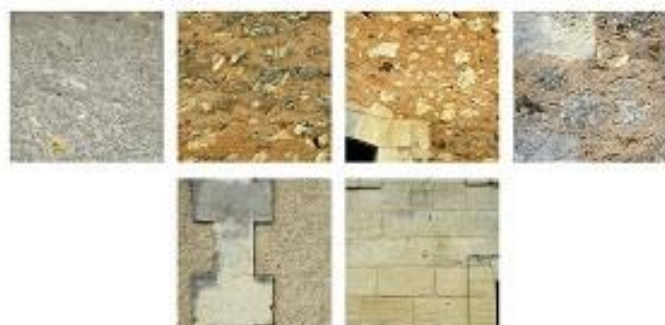


L'emploi d'un enduit « blanc » est interdit.



En site protégé, l'Architecte des Bâtiments de France sera particulièrement attentif à la cohérence des couleurs avec le contexte du bâti, son environnement et son histoire, pouvant entraîner une palette des couleurs plus limitée.

LES ENDUITS ET REJOINTEMENT DU BÂTI ANCIEN



Exemple d'enduits de restauration observés sur le territoire :

Observez les teintes et les finitions des « vieux enduits » alentours. Dans le cadre de la restauration du bâti ancien, utiliser des sables locaux, de la chaux aérienne CL ou chaux hydraulique naturelle HCL favorisant les échanges hygrométriques dans les murs.

De ce fait, le recours à des enduits « prêts à l'emploi » contenant de la chaux hydraulique artificielle (XCL) ou encore du ciment est prosaït.



Certains bâtiments anciens ont été conçus pour être enduits et ne peuvent pas être en pierres apparentes.

LES BARDAGES DES MAISONS NEUVES



! L'utilisation de lasure colorée est à proscrire.

Privilégier un bois naturel chaulé, du brou de noix ou de l'huile de lin. Certaines essences peuvent s'employer sans traitement (ex : châtaignier).

LES TEINTES DE MENUISERIES

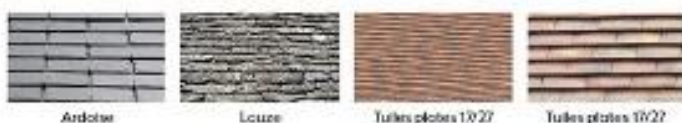


Le principe du nuancier RAL est d'avoir des couleurs codifiées dans un nuancier universel. C'est avoir la garantie de retrouver exactement la même teinte des années après son application.

Pour vous assurer du respect de la teinte choisie indiquez le code RAL à votre distributeur, fabricant ou artisan.

👁 En site protégé, l'Architecte des Bâtiments de France sera particulièrement attentif à la cohérence des couleurs avec le contexte du bâti, son environnement et son histoire, pouvant entraîner une palette des couleurs plus limitée.

LES MATÉRIEAUX DE COUVERTURE

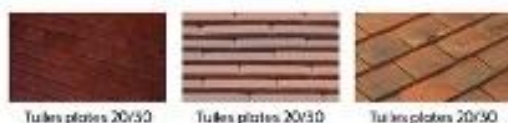


L'ardoise, la lauze et les tuiles plates petit moule 17/27 ou 17/28, à poreux variable, vieilles ou patinées sont particulièrement adaptées aux fortes pentes en cas de réhabilitation d'un bâti ancien.



Les tuiles canal de courant et de couvert ainsi que les tuiles mécaniques sont adaptées pour des couvertures à faibles pentes en cas de réhabilitation d'un bâti ancien. Utiliser des tuiles panachées et foncées.

! L'utilisation de tuiles noires ou anthracites est interdite.



Les tuiles 20/30, brunes, patinées ou vieilles sont tolérées pour les constructions neuves à fortes pentes.



Les tuiles mécaniques à ondes sont tolérées pour les couvertures à faibles pentes pour les constructions neuves et les bâtiments annexes neufs.

Les communautés de communes de la Vallée de l'Homme et de Sarlat Périgord Noir ont annexé ce guide ou Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Les coloris et matériaux présentés ici s'imposent donc à tous les porteurs de projet.



VIE PRATIQUE

LE SAVIEZ-VOUS ? L'ARMÉE DE TERRE VOUS AIDE A FINANCER VOS ETUDES.

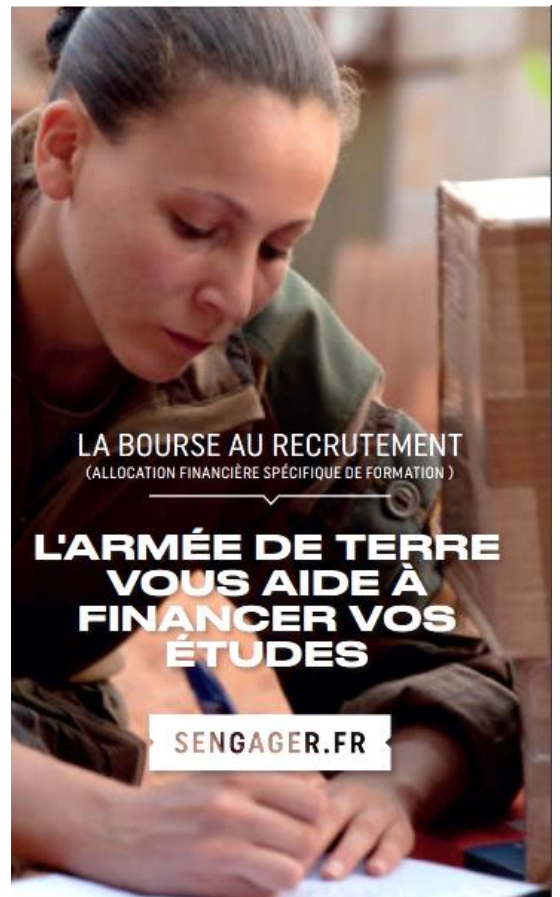
L'Armée de Terre propose de vous accompagner lors de vos études, de BAC à MASTER, grâce à une Allocation Financière Spécifique de Formation 5AFSP).

Equivalente à une bourse d'études, sans contrainte de revenus ni conditions de quotient familial, mais imposable, elle s'adresse à tout jeune scolarisé en Bac Pro/Tech, BTS/DUT voir Licence/Bachelor/Master, y compris pour les scolarités en alternance.

L'élève/étudiant bénéficie d'une allocation financière allant de 3000 € à 10 000 € brut/an selon son niveau.

En contrepartie, l'élève/étudiant s'engage par convention avec l'Armée de Terre à souscrire un engagement dans un domaine professionnel en adéquation avec la scolarité suivie dès l'obtention de son diplôme scolaire.

(Informations fournies par le Caporal-Chef Corinne DAUGA
Agent d'appui au recrutement
CIRFA de PERIGUEUX
05 53 02 82 75)



LA BOURSE AU RECRUTEMENT
(ALLOCATION FINANCIÈRE SPÉCIFIQUE DE FORMATION)

L'ARMÉE DE TERRE
VOUS AIDE À
FINANCER VOS
ÉTUDES

SENGAGER.FR

L'ARMÉE DE TERRE
RECRUTE ET FORME

16 000 POSTES

Contributions © R. Besson - 2024



POUR PLUS
D'INFOS
ET PRENDRE RENDEZ-VOUS

SENGAGER.FR

Venez poser vos questions aux spécialistes du domaine dans la rubrique « échanger avec nos soldats » de notre site.



Pour suivre l'actualité recrutement de l'armée de Terre

@ARMEEDETERRECRUTE

f t y i in



De 15 à 17 ans

DU SECRETARIAT CHARGE DE LA JEUNESSE ET DE L'ENGAGEMENT

Mme le Maire,

Le Service National Universel (SNU) est un projet présidentiel ambitieux destiné aux jeunes Français âgés de 15 à 17 ans, quels que soient leur situation et leur parcours.

A ce stade, les jeunes peuvent y participer sur la base du volontariat et votre commune compte au moins un inscrit à l'édition 2021. A ce titre, vous pouvez devenir partie prenante de cet engagement en proposant à ces jeunes une mission d'intérêt général au sein de votre collectivité ou de l'un de ses opérateurs, dans des champs très variés (solidarité de proximité, culture, sport, citoyenneté, mémoire, protection de l'environnement...).

- Nombre de jeunes vivant sur votre commune s'étant inscrit au SNU : 1
- Coordonnées du chef de projet départemental en charge du SNU et auprès duquel vous pouvez construire votre projet de mission d'intérêt général : Ousmane.kadordogne.gouv.fr / 05 53 03 66 40.

Le SNU est complémentaire de l'instruction obligatoire et poursuit notamment les objectifs suivants :

- La transmission d'un socle républicain
- Le renforcement de la cohésion nationale, qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme la valorisation des territoires
- Le développement d'une culture de l'engagement dans la société et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle.

Le SNU s'articule en trois étapes clés

- 1 - Un séjour de cohésion
- 2 - Une mission d'intérêt général
- 3 - La possibilité d'un engagement volontaire

Lancé pour la première fois en 2019 dans 13 départements pilotes grâce au volontariat de 2000 jeunes, le contexte sanitaire a empêché sa montée en charge en 2020. C'est donc un 2021 qu'est organisé pour la première fois au moins un séjour de cohésion dans l'ensemble des départements du pays avec plus de 29000 jeunes ayant manifesté leur intérêt pour le SNU ou ouvrant un dossier d'inscription. Compte-tenu du contexte sanitaire, ce sont finalement quelques 18000 jeunes qui ont été affectés à un centre de séjour en dehors de leur département.

Je souhaitais pouvoir vous informer directement de la possibilité pour votre commune de devenir un acteur direct du parcours citoyen emprunté par ces jeunes de votre territoire, au travers des missions d'intérêt général que vous pourriez proposer (phase 2 du SNU). En plus de faire œuvre utile, cette initiative peut aussi être l'occasion pour vous de leur faire découvrir l'activité de votre collectivité et la réalité des nombreuses missions qu'elle accomplit au service de vos administrés. A ce titre, vous pourrez contribuer à l'entrée active dans la citoyenneté de ces jeunes engagés du Service National Universel.

Les services Jeunesse et Sport de votre département vous accompagneront dans cette démarche.

Je vous prie, Mme le Maire, de bien vouloir croire en l'expression de ma vive considération républicaine. Je sais que ces jeunes engagés peuvent compter sur vous.

Sarah EL HAIRY, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargée de la Jeunesse et de l'Engagement.



1 - Séjour de cohésion

- 2 semaines

- Dans un autre département

Deux semaines visant à transmettre un socle républicain et à sensibiliser à de nombreux enjeux : citoyenneté, transition écologique, enjeux de Défense. Ce séjour est réalisé en hébergement collectif, en dehors du département de résidence du volontaire. Au cours de ce séjour, les jeunes volontaires participent à des activités collectives variées et bénéficient de bilans individuels. Les encadrant sur place sont issus de l'éducation nationale, de l'éducation populaire et des corps en uniforme. La participation au séjour est totalement prise en charge par l'état et ne coûte rien aux familles (transport, hébergement, tenues).

2 - Mission d'intérêt général

- 84 heures réparties au cours de l'année

- Près de chez soi

- L'année qui suit le séjour de cohésion

Une mission visant à développer une culture de l'engagement et à favoriser l'insertion des jeunes dans la société. Fondées sur des modalités de réalisation variées, 84 heures effectuées sur une période courte ou réparties tout au long de l'année, ces missions placent les jeunes en situation de rendre un service à la Nation. Cette mission se réalise dans l'année qui suit le séjour de cohésion et peut s'effectuer au sein d'organismes très divers : services publics, corps en uniforme, collectivités, associations, Ehpad, etc.

Information et inscription
Snu.gouv.fr



3 - Engagement volontaire

- Partout en France ou dans le monde selon les dispositifs

- Entre 16 et 25 ans

La possibilité d'un engagement volontaire d'au moins 3 mois, visant à permettre à ceux qui le souhaitent de s'engager de façon plus pérenne et personnelle pour le bien commun. Cet engagement s'articule principalement autour de dispositifs existants : Service civique, réserves opérationnelles des armées et de la gendarmerie nationale, sapeurs-pompiers volontaires, service volontaire européen, etc. Cet engagement volontaire peut être réalisé entre 16 et 30 ans et constitue l'objectif final poursuivi par le parcours citoyen qu'est le SNU.



Présence Verte
à vos côtés depuis
plus de 30 ans

Votre autonomie en toute liberté !

La téléassistance Présence Verte permet de préserver votre qualité de vie à domicile.

Equipé d'un bracelet ou collier vous pouvez rester actif et protégé à domicile. En cas de besoin un simple appel sur le déclencheur vous permettra de dialoguer avec l'opérateur de la centrale Présence Verte, à votre écoute 24h/24 et 7j/7 pour demander du secours.

Il vous suffit de prendre contact avec Présence Verte Guienne, un conseiller vous rencontrera à domicile pour vous présenter le service et adapter les prises en charges possibles.

Présence Verte Guienne s'engage dans 2 actions de prévention en vous proposant le service gratuitement pendant 3 mois :

Plan Canicule et Plan Grand Froid.



La Conciergerie d'ici



05 53 67 78 42

la-conciergerie-solidaire@msa-services.fr



En quoi La conciergerie d'ici peut-elle vous aider ?

Vous avez des difficultés pour réaliser des actions dans votre quotidien comme par exemples :

- ✓ effectuer des petits travaux ou vous avez besoin de conseils d'aménagement pour votre logement (fixer une barre d'appui, un coffre à clé).
- ✓ réaliser vos courses alimentaires ou de premières nécessités, un déplacement à effectuer et vous auriez besoin d'une personne pour permettre de vous rendre à un RDV.
- ✓ partager des moments de convivialité, de loisirs et vous aimeriez retrouver d'avantage de lien social.
- ✓ faire des démarches administratives sur un outil informatique...

La conciergerie vous met en relation avec des partenaires de confiance proposant des services de qualité au plus près de vos attentes.

Par un simple appel gratuit, Mathilde est à votre écoute, elle vous conseille et vous oriente.

La conciergerie propose également un service « petit bricolage »

50 % de réduction ou crédit d'impôt




Toute personne avançant en âge peut momentanément voir ses capacités amoindries sur un plan physique, cognitif, nutritionnel, social, etc. Ces fragilités peuvent être résorbées et permettre un vieillissement en santé si elles sont identifiées, évaluées et des conseils personnalisés préconisés.

Le Centre Hospitalier de Périgueux a ouvert une consultation infirmière spécialisée Prévention-Santé, approfondie et accessible gratuitement (Financement ARS Nouvelle Aquitaine). Elle est proposée désormais en 45 points de consultation de Dordogne : dans les 5 hôpitaux de Bergerac, Sarlat, Nontron, Ribérac et Périgueux, ainsi qu'une journée par mois en 40 autres points du département.

D'une durée moyenne d' 1 heure 30, cette consultation permet, dès 60 ans, de faire un bilan complet et de bénéficier d'un plan de soins en prévention personnalisé remis à la personne avec copie à son médecin-traitant. Un suivi de 1,3 et 6 mois est effectué. Plus de 1000 consultations ont été menées à ce jour. Pour bénéficier de cette consultation, il suffit de prendre rendez-vous au 05 53 45 30 55.

Les tests joints permettent d'aider à juger de l'opportunité de bénéficier de la consultation.

Consultation - Prévention Santé -



Vous avez 65 ans ou plus, et l'un de ces signes ?

- Perte de poids involontaire
- Fatigue plus importante
- Ralentissement de la vitesse de marche
- Perte de force musculaire

Prenez rendez-vous :

Consultation infirmière approfondie gratuite


- ☺ Bilan de santé global - dépistage des fragilités (1h30 de consultation)
- ☺ Plan de prévention personnalisé
- ☺ Suivi à 1 mois, 3 mois et 6 mois

Tél : 05 53 45 30 55

AGIR en PRÉVENTION pour VIEILLIR en SANTÉ

Tout va bien ? ...Je fais le test !

Cochez la lettre A ou B en fonction de vos réponses :

Test sur 
 Flashez-moi !

1. Pouvez-vous marcher facilement pendant 10 minutes (400 mètres = environ un tour d'un terrain de foot ou 2 à 3 bâtiments) ?	<input type="checkbox"/> A : Oui	<input type="checkbox"/> B : Oui avec quelques difficultés
2. Montez-vous facilement un escalier (environ 10 marches) ?	<input type="checkbox"/> A : Oui	<input type="checkbox"/> B : Oui avec quelques difficultés
3. Votre poids s'est-il modifié involontairement ce dernier mois (variation +/- 3 kg) ?	<input type="checkbox"/> A : Non	<input type="checkbox"/> B : Oui
4. La semaine dernière, avez-vous ressenti les états suivants : « tout ce que je faisais me demandait un effort » ou « je ne pouvais pas aller de l'avant » ?	<input type="checkbox"/> A : Moins de 2 fois	<input type="checkbox"/> B : Plus souvent
5. Pratiquez-vous une activité physique (jardinage, ménage, sport...) ?	<input type="checkbox"/> A : + 3 fois /semaine	<input type="checkbox"/> B : Moins que ça
6. Vous plaignez-vous de votre mémoire ?	<input type="checkbox"/> A : Non	<input type="checkbox"/> B : Oui
a. Plus fortement ce dernier mois ?	<input type="checkbox"/> A : Non	<input type="checkbox"/> B : Oui
b. En avez-vous parlé à votre médecin ?	<input type="checkbox"/> A : Oui	<input type="checkbox"/> B : Non
7. Avez-vous des troubles du sommeil plus importants depuis la crise sanitaire ?	<input type="checkbox"/> A : Non	<input type="checkbox"/> B : Oui
8. Avez-vous des problèmes avec vos yeux (difficulté à lire, à voir de loin, pathologie oculaire...)	<input type="checkbox"/> A : Non	<input type="checkbox"/> B : Oui
9. Avez-vous l'impression de moins bien entendre ou votre entourage vous le fait remarquer	<input type="checkbox"/> A : Non	<input type="checkbox"/> B : Oui
10. Autre point qui vous questionne (ex : alimentation, dentition, isolement, charge d'aidant, ...)	

Nombre de croix :	A :	B :
-------------------	-----	-----

Si vous avez répondu « B » à une ou plusieurs questions, bénéficiez gratuitement d'une CONSULTATION INFIRMIÈRE PRÉVENTION SANTÉ approfondie pour évaluer d'éventuelles fragilités et bénéficier d'un plan de prévention personnalisé, à proximité de chez vous. 45 lieux de consultation en DORDOGNE. Pour demander un rendez-vous, merci de renseigner vos coordonnées :

VIE PRATIQUE

La boîte à livres

Elle est toujours installée place de la mairie, dans cette jolie maisonnette en bois.

Celle-ci est libre d'accès et ouverte à tous, même aux plus jeunes, 24 H sur 24 et 7 jours sur 7.

C'est très simple !

Il suffit d'y venir, de choisir un livre, de le prendre et de le lire.

Puis, à votre tour, et si vous le pouvez bien sûr, en déposer un ou plusieurs afin que ce lieu d'échange et de partage continue d'exister.

Merci à toutes et tous et surtout...

Bonne lecture !



Choisissez, prenez, lisez. Et à votre tour, si vous le souhaitez, déposez vos livres pour enrichir la boîte et alimenter le partage.

SIVOS DE LA VALLEE DE LA VEZERE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE

LA CHAPELLE AUBAREIL – SERGEAC – THONAC – VALOJOULX



Les compétences du SIVOS

- ✓ Gestion et fonctionnement des écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal :
 - Achats liés aux activités pédagogiques des enfants (mobilier, fournitures scolaires, livres, matériel informatique ...).
 - Prise en charge des factures liées au fonctionnement des écoles (énergies, téléphonie, maintenance...)
- ✓ Gestion de la restauration scolaire,
 - Les cantinières, sous couvert de la Présidente, établissent les menus, effectuent les commandes et préparent les menus.
- ✓ Organisation du transport scolaire sous la Tutelle de la Région Nouvelle Aquitaine.
 - Le transport est assuré gratuitement, les cartes de transports sont obligatoires pour tout enfant fréquentant la navette, même occasionnellement.

Les membres du SIVOS

Le SIVOS réunit les élus des Communes membres adhérentes, il est composé pour le mandat 2020/2026 des délégués suivants :

Commune	Titulaires	Suppléants
La Chapelle Aubareil	Laure RAFFIER Agnès DUBOIS	Sylvie PAOLI Ophélie Dellac
Sergeac	Pierrette BLEMOND Sylvie VANHAELST	Isabelle CASTANET Jérémie ROUGIER
Thonac	Pascal ADLOFF (Vice-Président) Laurence VALLÉE	Guillaume ARCHAMBEAU Magali TERUEL
Valojoux	Mireille CALVO (Présidente) Peggy GALLO	Martine DERENNE Odile ROUX

● **Le Service Administratif**

Secrétaire : Mme Rizzi Eve-Marie

● **L'équipe dans les écoles**

A la cantine

Nos cantinières préparent elles-mêmes les repas chaque jour, ce qui évite le transport des aliments transformés. Le SIVOS s'attache à faire travailler le plus possible les producteurs et commerçants locaux. De plus, actuellement deux fois par mois, le repas est entièrement préparé avec des produits issus de l'agriculture biologique, et une fois par semaine est servi un repas végétarien conformément à la loi EGALIM.

Cantine de Thonac : cantinière Françoise Le Melledo, personnel encadrant : Colette Lobet, Isabelle Burgos

Cantine La Chapelle : cantinière Corinne Nicouleau, personnel encadrant : Sophie Huleux, Maryse Delmond

A l'école

A l'école de Thonac : Isabelle Burgos ATSEM

Entretien des locaux : Isabelle Burgos et Françoise Le Melledo

A l'école de La Chapelle : entretien des locaux Maryse Delmond et Sophie Huleux

Animations bibliothèque dans les 2 écoles: Mélanie Mandagou

● **Le transport :**

Maryse Delmond

● **Les enseignants :**

Ecole Maternelle de Thonac

Sylvine BUQUET : directrice, accueille les TPS, PS et MS.

Florence ARGELIES, accueille les GS et CP.

Ecole Primaire de La chapelle Aubareil

Arnaud FERRET : directeur, accueille les CM1 et CM2

Carole PESENTI : accueille les CE1 et CE2.

● **Effectifs des écoles :**

79 élèves

École de La Chapelle : 46 élèves

École de Thonac : 33 élèves

● **Restauration scolaire :**

74 enfants mangent à la cantine

La Chapelle : 46 enfants

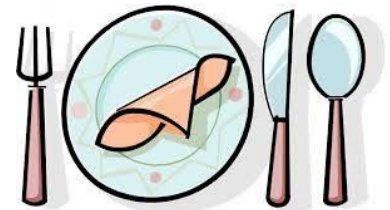
Thonac : 28 enfants

● **Transport scolaire :**

45 enfants prennent le car.

● **Participation des communes en 2021 :**

La participation globale est de 178 000 € pour les 4 communes. La participation de Valojoux est de 37 968 €.



École élémentaire de La Chapelle Aubareil Rétrospective de 2021

L'ENIGME DE L'ECOLE DE LA CHAPELLE AUBAREIL (24290) Le réservoir

Un réservoir de voiture contient 80 litres. La voiture a roulé et a consommé $\frac{1}{4}$ de son réservoir puis elle a encore roulé et a consommé $\frac{3}{8}$ de son réservoir. Combien de litres reste-t-il dans le réservoir ?

Réponse : _____



EurêkaMaths



Enigme mathématique inventée et choisie par les élèves de CM1-CM2 et diffusée auprès de 1 500 écoles participant à la résolution de ces problèmes...
Beau travail collectif !

Embarquez pour la TRANSAT JACQUES VABRE 2021



Après le Vendée Globe 2020, les élèves suivent cette année la Transat Jacques Vabre.

Dimanche 7 novembre 2021, se sont élancés du port du Havre des dizaines de bateaux à voile tous aussi rapides les uns que les autres. Ils participent à la 15ème transat Jacques Vabre qui est une course transatlantique reliant la Normandie à la Martinique.

Pour cela, les voiliers doivent donc traverser l'Océan Atlantique en franchissant le tropique du Cancer et même l'équateur pour certaines catégories. Comme tous ces grands vaisseaux qui transportaient le café, le cacao et d'autres produits tropicaux au XVIIIe siècle, les concurrents vont emprunter une route historique.

Vive le sport !

En novembre, c'est tir à l'arc ! En décembre, c'est course d'endurance et cross !

Le château de Losse

En fin d'année scolaire, les sorties scolaires ont pu reprendre. Les 4 classes de Thonac et La Chapelle Aubareil sont allées visiter le château et les jardins de Losse.

Ce fut une magnifique journée !



Les élèves et les enseignants de l'école vous souhaitent de joyeuses fêtes et une bonne année



NOS ENFANTS

LE SPECTACLE DE GUY PRUNIER A L'ECOLE DE THONAC « TROUVAILLES ET CACHOTTERIES »

Ce jeudi 18 Novembre, nous sommes allés à la salle des fêtes pour assister au spectacle du Lébéro. Le conteur nous a raconté une histoire de chevaliers, de son village qui se battaient.

Ensuite, avec des chaussures, il nous a mimé le conte du Petit Chaperon Rouge. Enfin, en utilisant des bouteilles de parfum, des verres en Cristal, nous avons écouté la chanson de la Princesse Dior et du Prince.

Ce spectacle nous a beaucoup plu !!



Maisons miniatures, théières, bouteilles de parfums, valises de poupée, canette de coca, verre à pied, accordéon, sac en cuir, vieux souliers, jeux en plastique, flûte en fer et pot en terre, tambourins et fléxatone... L'adulte distrait risque de ne voir ici qu'une accumulation d'objets hétéroclites et assez ordinaires là où le poète curieux et l'enfant joueur s'amuseront d'une collection de choses à dire.

Ce sont des « souvenirs » ou simplement des trucs jolis, amusants, troublants dont ne sait que faire. Ils sont là, assez inutiles, parfois encombrants. Ils ne disent pas grand-chose pourtant ils sont prêts à raconter un peu ce que l'on est, ce dont on rêve, pour peu qu'on joue avec eux et qu'on leur donne la parole.

Textes extraits du site www.contesduleberou.com



ESPACE DES ASSOCIATIONS

L'association Vallée de l'Homme Fitness a organisé ses premiers cours le 06 septembre 2021.

Les adhérents sont aux rendez-vous ! 52 inscriptions en 5 semaines d'ouverture. Les cours du lundi soir avec la coach Camille sont très dynamiques et permettent de bien transpirer.



La coach Céline intervient le mercredi avec un cours le matin, du renforcement musculaire et deux cours le soir. Le premier est très intense et le second, le lady move, permet de se détendre en dansant !

Les premiers Dimanches Sportifs ont également eu lieu. Une belle randonnée le 31/10/2021 entre le Moustier et Plazac, paysages brumeux le matin en bord de Vézère et très ensoleillés sur le point de vue de la Côte de Jor et à l'arrivée pour un apéritif dans Plazac.



L'activité fil rouge de nos dimanches sportifs sera la course d'Orientation ! N'hésitez pas à vous inscrire c'est accessible à tous !



**LA SOCIÉTÉ DE CHASSE LA
BRANDE VALOJOUX
ORGANISERA SON REPAS
ANNUEL A LA SALLE DES FÊTES
LE SAMEDI 30 AVRIL 2022
AU SOIR.
CORDIALEMENT,
NICOLAS LEVRAGUE
06 22 52 73 90**

La Chorale

La chorale de Valojoux Les Eyzies "chante vez'air" a repris ses répétitions depuis le 14 septembre dans la salle des associations aux Eyzies

Un redémarrage compliqué à cause du pass-sanitaire obligatoire, mais aussi au décès d'une choriste et problèmes de santé heureusement pas dû au covid, mais le cœur y était et c'est avec plaisir que nous nous sommes retrouvés,

Après avoir annulé tous nos concerts en 2020, nous sommes heureux d'en préparer d'autres que nous vous proposerons rapidement. Dans cette attente notre chef de chœur Jean Roux présentera à Valojoux à la salle des fêtes le 19 décembre 2021 "de la rue à la scène", nous vous attendons nombreux.

Nous sommes toujours à la recherche de choristes, hommes et femmes, il n'est pas nécessaire de connaître le solfège ni d'avoir la voix des plus grands chanteurs pour venir nous rejoindre, il ne vous sera jamais demandé de chanter seul.

Les répétitions ont lieu le mardi de 20h à 22h, nous partons en co-voiturage. Si vous avez des questions, je reste à votre disposition et je vous dis à bientôt.

Odile Roux



Des nouvelles de l'association Au Grès du Feu (Route du Caillou)



Fin 2020, l'atelier a obtenu la certification d'état Qualiopi qui concerne et garantit la qualité de la formation professionnelle. Cela va permettre de continuer à former des personnes en reconversion, demandeurs d'emploi et aussi des céramistes qui ont besoin de qualification.

Sur le site de l'association, vous pouvez lire le programme <http://laterreenfeu.fr/creation-dentreprise-ceramique/>

Mon état de santé ne me permet plus maintenant de proposer des formations techniques et j'ai mis en place des formations pour aider les créateurs d'activité céramistes pour leur permettre de faire le choix des structures juridiques, d'effectuer toutes les démarches pour s'installer, aussi de pouvoir communiquer et rendre l'activité pérenne.

Le premier stage d'une semaine aura lieu le 22 novembre et d'autres sont proposés pour 2022.

Toute ma vie on m'a demandé « et vous pouvez vivre de la poterie ? » Voilà 46 ans que je fais ce métier, 40 ans que j'enseigne et partage mon expérience et même si c'est un travail qui demande de s'impliquer beaucoup physiquement, oui, c'est un « vrai » métier au même titre que les autres artisans.

L'association a vendu à bas prix sept tours et petit à petit le matériel qui ne sert plus fait le bonheur de nombreuses personnes qui s'installent. Plusieurs de mes élèves sont en Dordogne et un atelier va bientôt ouvrir à Plazac.



L'atelier de Valojoux permet aussi d'accueillir d'autres formateurs, depuis deux ans, des stages de **Kintsugi** sont proposés.

Le Kintsugi, c'est une technique de réparation des céramiques, du bois, du verre à la laque et à l'or et c'est aussi l'art de la résilience, de la réparation de ce qui est brisé. Martine Rey, qui a passé plusieurs années au Japon et pratique le Kintsugi traditionnel vient enseigner deux fois par an. Elle fait un travail époustouflant que vous pouvez voir sur son site. <https://martinerey-laque.com/>

Je suis en relation avec Eric Solé, photographe infographiste qui enseigne l'histoire de l'art toute l'année à Auriac du-Périgord. Nous avons commencé à échanger pour la mise en place de formations courtes pour apprendre à faire des prises de vue des céramiques, ce qui est très difficile avec les reflets et faire la communication sur leur activité.

C'est un sujet très difficile, ce n'est pas la partie à laquelle on consacre le plus de temps et les potiers ont besoin d'aide pour apprendre à mettre leurs créations en valeur, surtout les sites internet qui sont incontournables maintenant.

Je continuerai à organiser des journées portes ouvertes avec des ateliers de poterie festifs pour tous, à voir pour les beaux jours l'an prochain. L'atelier se visite toute l'année sur rendez-vous. Il suffit de m'appeler au 06.85.23.01.52 pour que l'on convienne d'un moment.

Quelques céramiques sont exposées à la boutique des Jardins de Valojoux, merci à tous ceux qui les apprécient et se font plaisir.

Très bonnes fêtes à tous. Sophie Houdebert

ESPACE DES ASSOCIATIONS

CLUB PETANQUE : SAISON 2021

Espoir et incertitude, sont les deux mots qui ont influencé cette année. Espoir de pouvoir reprendre des activités normales mais aussitôt, incertitude, quand la reprise de la pandémie venait tout annuler. Malheureusement, ces deux mots ne resteront-ils pas d'actualité pour 2022 ?

Malgré cela, le club de pétanque a poursuivi une activité normale le dimanche après-midi, et a réussi à organiser deux manifestations.

- Début septembre, une sortie au musée du patrimoine agricole et de l'automobile à SALVIAC (lot).
- Le dimanche 21/11, le repas de fin d'année au restaurant, AUX BERGES DE LA VEZERE, à MONTIGNAC.

Tous les adhérents du club vous souhaitent de bonnes fêtes, en famille ou entre amis, et prenez soin de vous



Association de la Ferme Les Clés des Champs



C'est à l'occasion de la Fête du Grand Site de France de la Vallée Vézère (le week-end du 2 octobre 2021) organisé par le PIP (Pôle d'Interprétation de la Préhistoire), que la ferme Les Clés des Champs a proposé deux animations.

- Une animation sur le cycle de la laine, de la toison brute au produit fini avec une démonstration de feutrage.
- Et l'après-midi, l'association de la ferme Les Clés des champs a organisé un atelier de Land Art*.

Après observation de l'environnement naturel et bâti, les participants avaient pour mission de créer soit une œuvre qui s'intègre dans son environnement soit une œuvre qui ne s'y intègre pas. (Réflexion sur les matériaux, les formes, les couleurs...)

Créer avec des éléments de la nature dans la nature : branches, feuilles, fleurs...

ESPACE DES ASSOCIATIONS

Mesdames, Messieurs, Bonjour. De bonnes nouvelles s'annoncent à Valojoux. Depuis peu, L'Association Les Jardins de Valojoux recommence à recruter et de nouveaux membres participant activement au développement dynamique de l'association sont même déjà là. En Voici quelques mots de présentation :

DU NOUVEAU



Lulla Tirard : Apprentie Administratif & Gestion de projet. « Qu'est-ce qu'elle peut bien faire ici ? » vous demandez vous peut-être. C'est très simple, je vous raconte. Je me retrouve ici, sur le chemin d'un apprentissage intense, après avoir lâché ma vie d'avant. Bien que très jeune, j'ai, depuis trop tôt, vécu un grand manque de stimulation, un ennui insatiable. L'épanouissement fut vite une urgence dans ma vie, comme si ne rien construire m'avait toujours été insupportable. Après quelques temps stériles dans ma ville natale, j'ai déménagé en Dordogne et mon indépendance se fit plus accessible. Peu après la belle saison, je voulais commencer autre chose, essayer de trouver un lieu où ma présence pourrait être utile. J'ai donc choisi d'expérimenter le maraîchage via un stage directement les mains dans la terre et pour une cause on ne peut plus louable. Ça me plaît. Voilà, alors, que je découvre une autre manière de vivre dans la confiance et le respect de soi comme de la nature. Ici, beaucoup d'humanité et de discussions pleines de justesse me font entrevoir de belles opportunités d'avenir, d'abondance et de partage. Je m'y vois déjà et un CFA sur mesure vient justement d'entrer partenaire pour le développement de l'association. Parfait pour me former et acquérir de nouvelles compétences, soit me rendre encore plus fiable et capable que ce que je ne l'étais déjà. C'est donc ici que commence mon investissement avec Les Jardins de Valojoux. Je vois cette occasion comme un challenge pour devenir exemplaire, un tremplin pour

pouvoir donner sans peur à mon tour. J'aimerais transmettre ce que j'ai à offrir et apprendre ce qui peut m'aider à évoluer dans ma propre vie. Il est très beau et important pour moi de grandir ensemble. Merci.



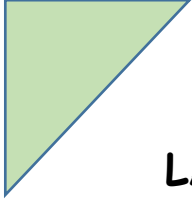
Vanessa Morello : Apprentie Maraîchère. « Qui est-elle ? » Mon adhésion aux "Jardins de Valojoux" et mon intérêt pour le maraîchage sont les résultats d'un long cheminement qui n'a pas du tout été linéaire. Je me voyais quelques années plus tôt travailler dans le domaine de la culture puis dans l'enseignement mais peu à peu, mes préoccupations pour la gestion environnementale et mon besoin d'être plus en contact avec le vivant ont pris le dessus. J'ai découvert le maraîchage en étant bénévole (woofing) mais aussi par le biais de deux jardins urbains partagés. Ces expériences m'ont vraiment donné goût au travail de la terre. J'ai aussi beaucoup aimé le rythme des journées à la ferme, marqué par le temps qu'il faisait, ce qui m'a rendue plus attentive à ce qui m'entoure. J'ai découvert les "Jardins de Valojoux" par hasard en faisant des recherches d'emplois agricoles sur internet. Mon adhésion à l'association s'est faite très rapidement. Commencer un apprentissage en maraîchage m'est apparu comme une évidence et une opportunité. Je n'ai pas eu besoin de réfléchir très longtemps pour savoir que cette formation était faite pour moi ! J'ai toujours pensé que maîtriser une activité demande beaucoup d'expérience. Non seulement pour connaître les techniques de travail, mais aussi pour savoir si toutes les

facettes de cette activité nous plaisent sur le long terme. Accompagner un maraîcher compétent au sein d'une association innovante me semble donc la meilleure façon de me lancer dans ce métier. Pour finir, en intégrant l'association je ne cherche ni à débiter une nouvelle vie, ni à redémarrer de zéro mais bien à poursuivre un intérêt déjà existant et à enrichir mes connaissances du vivant en participant activement à la recherche de nouvelles solutions.



Robert Candy : Apprentie Maraîchère. « Qu'est qu'elle fait là ? » J'ai toujours travaillé dans la restauration et le social. La restauration m'a donné l'amour des bons produits, les produits simples et authentiques. Quant au social, bien que j'aimais profondément les valeurs humaines rattachées à ces postes de travail, la réalité de terrain les rendait difficilement applicables. De ce fait, ce décalage total, entre l'idéal de métier et les conditions concrètes, me poussa à changer de voie. C'est à ce moment-là que, pour me vider la tête afin de penser à une reconversion professionnelle, je me suis remise au bénévolat. Et c'est ainsi que j'ai atterri aux Jardins de Valojoux. Ce bénévolat, qui au départ était une pause professionnelle, devint vite une opportunité de reconversion. L'association des Jardins de Valojoux témoigne un projet plein de sens, réunissant valeurs humaines, respect et amour de la nature. Ce véritable retour à l'essentiel, qui propose aussi un développement local en circuit court, sont autant de raisons me motivant à rejoindre ce beau projet d'avenir





LA PETITE FILLE AUX LEGUMES



La légende prend ses racines il y a de cela six rotations de la Planète Terre autour de l'étoile que l'on appelle soleil et nous conduit jusqu'à des Temps futurs, mais personne ne sait vraiment jusqu'à quand, ni où d'ailleurs.

Bien que cette histoire soit qualifiée de « légende », elle est inspirée de faits réels, ou peut-être pas au final, tout n'étant finalement que le point de vue du conteur (moi !), pourtant impartial dans cette affaire (hum !).

Même si les parents de la petite fille aux légumes passaient leur temps les mains dans la terre à planter, désherber et récolter, avec le plus grand amour qui soit, légumes et autres herbes médicinales, le petit bout avait décidé dur comme fer (ou à la manière d'un scarabée) de ne pas se nourrir de la production familiale. Elle leur préférait des mets moins digestes et plus sucrés que l'on trouve dans ce que l'on nomme communément « les grandes surfaces » (à défaut de produire de « grandes » choses, car il fallait bien que ces gens-là casent le mot « grand » quelque part !).

Et donc, la « petite fille aux légumes » qui n'aimait pas les légumes ne mangeait pas de légumes, au grand dam de ses pauvres parents.

Alors les parents ont entrepris de construire leur propre « grande surface » dans l'espoir de voir leur enfant se servir, enfin, de la production familiale pour se nourrir. Ladite « grande surface » s'est finalement retrouvée être une « petite surface », ou même dirons-nous une « cabane » (d'ailleurs, aux saisons où la lumière du soleil se fait plus rare, la « cabane » pourrait se renommer la « grotte »).

Et cette petite surface, ou cabane, ou grotte, peu importe, fit parler d'elle ! Des quatre coins de partout (à ce jour, on ne sait toujours pas si c'est des quatre coins du village, de la région, du monde ou de l'univers) affluaient des espèces en tous genres : mouches, scarabées, hérissons qui piquent et hérissons qui ne piquent pas, papillons, libellules (surtout celle avec une aile brisée) et même des humains ! Tous, toutes voulaient découvrir la « petite surface » de la « petite fille aux légumes ». Et tous, toutes étaient émerveillés !

Accompagnés désormais d'une véritable armée de bonnes âmes pour convaincre la petite fille aux légumes de manger des légumes, les parents tombèrent de haut quand leur progéniture affirma, réaffirma et affirma encore sa détermination de ne pas en manger.

Las, désespéré, le père de la petite fille aux légumes l'emmena voir le coucher de soleil sur l'océan (bien qu'il n'y ait point d'océan là où ils habitaient). Il demanda à ce petit être tant aimé pourquoi une telle résistance ?
- « La résistance, papa ? Non, non, la rébellion, papa ! »

Et le père comprit que sa petite fille qui n'aimait pas les légumes, et justement parce qu'elle n'aimait pas les légumes, avait recruté pour lui toute une armée de bonnes âmes pour combattre la « grande hydre » dont il avait toujours eu peur.

Et comment ils allaient la combattre ?

- en plantant des légumes,
- en créant des « petites surfaces »
- En se rebellant !

Depuis la vallée de la joie. Dans la géographie qu'ils appellent France

Un samedi du mois de septembre de l'an 2021 (ou de l'an 501 selon le calendrier)

Moi, le légendaire conteur de légendes, l'historique historien, le père papa, le chef suprême de l'armée des mangeurs de légumes, le gérant ultime de la grotte, le charpentier de génie de la cabane, l'incarnation divine de la modestie... C'est tout, pour le moment.

Les arbres qui tombent sur la ligne électrique

Chers tous.

J'ai déjà envoyé une lettre à tous les pétitionnaires qui ont soulevé le problème.

A plusieurs reprises, des arbres sur ma parcelle qui mène au village sont tombés sur la ligne électrique et ont privé d'électricité une partie des habitants de la commune.

J'en suis sincèrement désolée, cela ne veut pas dire que je ne prends pas la situation au sérieux.

Consciente de ce problème, qui menace à la fois la sécurité sur la route et qui a perturbé la vie

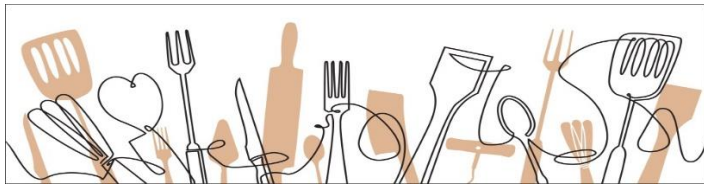
de certains, entreprises comprises, je ne souhaite en aucun cas créer des nuisances et depuis plusieurs années j'ai cherché des solutions.

Un bûcheron a coupé à plusieurs reprises des arbres qui penchaient dangereusement au fur et à mesure pendant que je cherchais ces solutions.

Il y a deux ans une entreprise d'élagage est venue qui avait pour mission de mettre la route et la ligne en sécurité. Ce n'était pas suffisant et il faut le concours de plusieurs acteurs ainsi que d'Enedis pour trouver une solution radicale.

J'ai rencontré Nathalie deux fois, nous en avons parlé et nous cherchons le moyen d'agir au plus vite. Je suis

vraiment navrée de ce fait et souhaite de tout cœur que cela ne se reproduise plus. Bien à vous. Sophie Houdebert



LOU MILLASSOU

Ingrédients

Une tranche d'environ 500 g de citrouille, 6 cuillerées soupe (200 g) de farine de maïs, 5 cuillerées à soupe (150 g) de sucre cristallisé, 2 cuillerées à soupe d'huile ou 75 g de beurre fondu, 5 œufs, ½ litre de lait à doser pour que la pâte soit tenue épaisse mais coulante, 1 pincée de sel, 2 cuillerées de rhum ou zeste râpé d'1 citron ou 1 paquet de sucre vanillé et ½ paquet de levure.

Préparation

Cuire le potiron coupé en morceaux à l'eau légèrement salée, le laisser égoutter, le passer. Mélanger cette purée un peu sèche à la farine de maïs, au sucre, au sel, au beurre qui fondra dans la pâte tiède, aux œufs entiers au lait, au parfum choisi. La pâte doit rester épaisse et coulante. (Certaines cuisinières suppriment la levure, séparent les jaunes et les mélangent à la pâte, battent les blancs en neige avant de les incorporer à l'appareil qui gonflera comme un soufflé et pourra se manger chaud à la cuillère). Avec les œufs entiers, cuire le gâteau à four moyen dans un moule à tarte à bords un peu hauts, largement beurré ou huilé. Il prendra une belle couleur de cuivre rouge. Servir saupoudré de sucre vanillé.

Les secrets des femmes en Périgord noir, Zette Guinaudeau-Franc.

Partageons aussi nos recettes

SAUCE A L'ORANGE POUR CANARD

La dose de base est très simple : une orange + une cuillère à soupe de vinaigre de cidre + une cuillère à soupe de miel d'acacia + une demi-clémentine.

Pour 8 oranges :

- Prélever les zestes de 4 oranges (à l'épluche-légumes classique.
- Mettre le jus des 8 oranges dans une casserole avec 8 cuillères à soupe de vinaigre et 8 cuillères à soupe de miel.
- Couper en tous petits morceaux (aux ciseaux) les zestes d'oranges (il faut un peu de patience...) et les ajouter au mélange dans la casserole.
- Faire chauffer doucement et laisser réduire pour obtenir une belle sauce onctueuse.
- Faire revenir à la poêle les quartiers séparés de 4 clémentines. Ajouter un peu d'Armagnac. Faire flamber si vous pouvez.
- Mettre les quartiers de clémentines dans la sauce quand elle est prête.

On peut préparer la sauce la veille et la garder au frigo pour la réchauffer au moment de servir le canard.

Ma petite touche perso : un peu de poivre steak pendant la cuisson pour relever le goût, mais il faut aimer...

CARNET

Bienvenue à Jules ROULLAND, fils de Paul ROULLAND et Manon SEGONDAT

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles

- de John NASH pour le décès de sa sœur
- de Danielle ROEYGENS
- d'Eliane DELANEAU
- de Stéphane GALLO
- de Martine DERENNE pour le décès de son père

Bienvenue dans le village à

- Olivier ROUX, Moulin de la Mailleraie
- David HONORE, la Prandie
- Olivier BEGUE, Le Pechely
- Didier et Brigitte MORELLE, Le Fraysse

Infos village

Les services techniques sont assurés par Thierry ROULLAND et Jacques BOISSARIE.

L'entretien des locaux communaux est assuré par Isabelle FREYSSINGEAS.

L'accueil du public à la mairie est assuré par Christelle CHAVAROCHE les mardis et vendredis de 8 h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Madame le Maire reçoit sur rendez-vous.

La commission « Communication » vous propose d'intégrer l'équipe... Si cette aventure vous tente, merci de bien vouloir le signifier à la mairie.

Vous pouvez trouver toute notre actualité sur le site de la commune :

www.valojoulx.fr

Toutes suggestions ou informations seront les bienvenues... Si vous souhaitez que votre entreprise ou votre activité y apparaisse, nous vous remercions de bien vouloir le faire savoir à la mairie.

Annonce

La Ferme Les Clefs des Champs – Sophie Deschamps
50 route de la Teillade 24290 Valojoulx – 06 22 46 68 14
lescledsdeschamps@gmail.com – n° SIRET 802 749 010 00020

A VENDRE VIANDE D'AGNEAU

Mes brebis de race rustique (Landaises et Bizets) sont élevées essentiellement à l'herbe complétée en céréales et en foin à l'agnelage. Elles profitent du grand air toute l'année et vous garantissent une viande de qualité.

Vous pouvez commander un ½ agneau qui vous sera livré ou venir le chercher à la ferme.

Vente : ½ agneau au prix de 15 € le kg

Contient : une épaule avec os, un gigot avec os, poitrine tranchée, collier tranché, côtelettes par 10. Environ 8 kg de viande.

La viande est conditionnée sous vide avec une DLC de 3 semaines.

Elevage ovin BIO
Sophie Deschamps
06 22 46 68 14



Mairie de Valojoulx 1, place de la Mairie 24290 VALOJOUX - 05 53 50 77 78
mairie.valojoulx@wanadoo.fr - www.valojoulx.fr